

**Arrêté n°2024-015  
RELATIF AUX CANDIDATS**

**ÉLECTION DU / DE LA  
PRÉSIDENT.E DE L'UNIVERSITÉ  
D'ANGERS**

**Jeudi 22 février 2024**

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'administration, tels que modifiés le 21 décembre 2023 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2023-122 relatif à l'organisation de l'élection du / de la Président.e de l'Université d'Angers ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 15 février 2024,

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ  
ARRETE :**

Sont candidats à l'élection du de la Président.e de l'Université d'Angers :

- Christophe DANIEL
- Françoise GROLLEAU

Fait à Angers, le 15 février 2024

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

*Signé et mis en ligne le 16 février 2024*